



**Arrêté portant délégation de signature
aux Adjointes au Maire**
Retrait de l'arrêté P. 2026-17 du 23.06.2026

Commune de POINTIS-INARD
2 RUE SAINT JEAN DE POINTIS
31800 POINTIS INARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 031-213104276-20260625-P2026_19-AR

Arrêté P. 2026-19

Le maire de la commune de POINTIS-INARD,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.2122-8.
Vu l'arrêté P. 2026-17 du 23 juin 2026,

Considérant la demande par courrier de la préfecture en date du 25 juin 2026, me demandant le retrait de l'arrêté en raison d'un manque de précision,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine des finances communales, de l'urbanisme, des affaires scolaires et des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature. La délégation s'applique en l'absence ou en cas d'empêchement du maire.

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature à Dominique LADEVEZE, 1ère adjointe, pour les finances communales et plus précisément pour ce qui concerne les opérations inhérentes au fonctionnement du budget.

Article 2 : il est donné délégation de signature à Didier PORTES, 2ème adjoint pour l'urbanisme et la gestion des bâtiments communaux.

Article 3 : il est donné délégation de signature à Juliette DAFFOS, 3ème adjointe, pour les affaires scolaires.

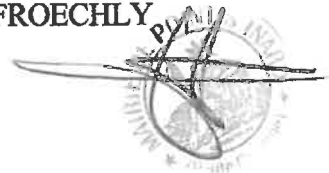
Article 4 : il est donné délégation de signature à Christophe GRAND, 4ème adjoint, pour les finances communales et plus précisément pour les opérations bancaires telles que les emprunts.

Dernier article : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, publié et notifié aux Adjointes au Maire. Il sera adressé à Monsieur le préfet et une expédition en sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Fait à : POINTIS-INARD

Le 25/06/2026

Maire, Christophe FROECHLY





**Arrêté portant délégation de fonction
aux Adjoints au Maire**
Retrait de l'arrêté P. 2026-10 du 28.04.2026

Commune de POINTIS-INARD
2 RUE SAINT JEAN DE POINTIS
31800 POINTIS INARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 031-213104276-20260625-P2026_18-AR

Arrêté P. 2026-18

Le maire de la commune de POINTIS-INARD,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.2122-8 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.
Vu l'arrêté P. 2026-10 du 28 avril 2026,

Considérant la demande par courrier de la préfecture en date du 25 juin 2026, me demandant le retrait de l'arrêté en raison d'un manque de précision,
Considérant que pour assurer dans les meilleurs conditions l'administration de la Commune, il convient de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux élus Adjoints au Maire, sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de fonction à Dominique LADEVEZE, 1ère adjointe, pour les finances communales et plus précisément pour ce qui concerne les opérations inhérentes au fonctionnement du budget.

Article 2 : il est donné délégation de fonction à Didier PORTES, 2ème adjoint pour l'urbanisme et la gestion des bâtiments communaux.

Article 3 : il est donné délégation de fonction à Juliette DAFFOS, 3ème adjointe, pour les affaires scolaires.

Article 4 : il est donné délégation de fonction à Christophe GRAND, 4ème adjoint, pour les finances communales et plus précisément pour les opérations bancaires telles que les emprunts.

Dernier article : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, publié et notifié aux Adjoints au Maire. Il sera adressé à Monsieur le préfet et une expédition en sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Fait à : POINTIS-INARD

Le 25/06/2026

Maire, Christophe FROECHLY

